

Pages de Profils



L'attractivité d'un territoire repose sur sa capacité à attirer des emplois, des habitants ou encore des touristes. Dans la région Nord-Pas-de-Calais, l'étude de l'attractivité au travers des Plans locaux de développement économique (PLDE) fait émerger différents types de territoires. Les métropoles de Lille et de Valenciennes apparaissent comme des pôles productifs, autour desquels s'articulent des territoires résidentiels pour les travailleurs et leurs familles. Ceux-ci sont dynamisés grâce à leurs connexions avec ces métropoles. Le littoral, quant à lui, présente des situations contrastées, assez différentes des autres espaces littoraux de France. Seul le Montreuillois se distingue en attirant touristes et retraités.

L'attractivité des territoires du Nord-Pas-de-Calais Une complémentarité croissante entre espaces productifs et espaces résidentiels

Betty Becuwe

Insee - Service études et diffusion



INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS - 130 AVENUE DU PRÉSIDENT J.F. KENNEDY - 59034 LILLE CEDEX
03 20 62 86 29 - 03 20 62 86 00

L'attractivité d'un territoire est envisagée comme sa capacité à attirer des ressources extérieures. Ces ressources peuvent être de nature productive : il s'agit alors d'attirer des actifs aux compétences professionnelles recherchées comme les actifs qualifiés, ou encore des entreprises et les emplois qui y sont attachés. Ceux de la sphère non présente [Définitions](#) créés par un centre de décision extérieur au territoire sont privilégiés car ils permettent de mieux cerner les localisations d'activités. Les territoires peuvent également chercher à accroître leur attractivité résidentielle, leur permettant ainsi de générer une économie présente importante. Cette attractivité résidentielle peut être tournée vers les touristes et les retraités, ou encore vers les salariés qui travaillent dans les grandes agglomérations et qui s'éloignent toujours davantage de leur lieu de travail. Néanmoins, la frontière entre l'attractivité productive et l'attractivité résidentielle est ténue, les logiques de choix de lieu de vie et de travail n'étant pas indépendantes.

Les zones d'emploi de France métropolitaine ont été regroupées en huit classes selon le type d'attractivité qu'elles exercent à la fin des années 2000 [Pour comprendre ces résultats](#). À l'échelle nationale, l'attractivité des territoires est largement conditionnée par la métropolisation. En effet, les grandes villes attirent les emplois et notamment les plus qualifiés, et leur périphérie jouit d'une attractivité résidentielle tournée vers les salariés qui travaillent dans ces pôles productifs. Parallèlement au phénomène de métropolisation, l'attractivité des territoires est marquée par des considérations non plus économiques mais liées au cadre de vie. L'attractivité des territoires situés au sud (héliotropisme) ou en bord de mer (haliotropisme) est plus marquée qu'ailleurs, notamment pour les touristes ou les retraités [Cartes 1 et 2](#).

UNE ATTRACTIVITÉ A PRIORI LIMITÉE POUR LA RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS

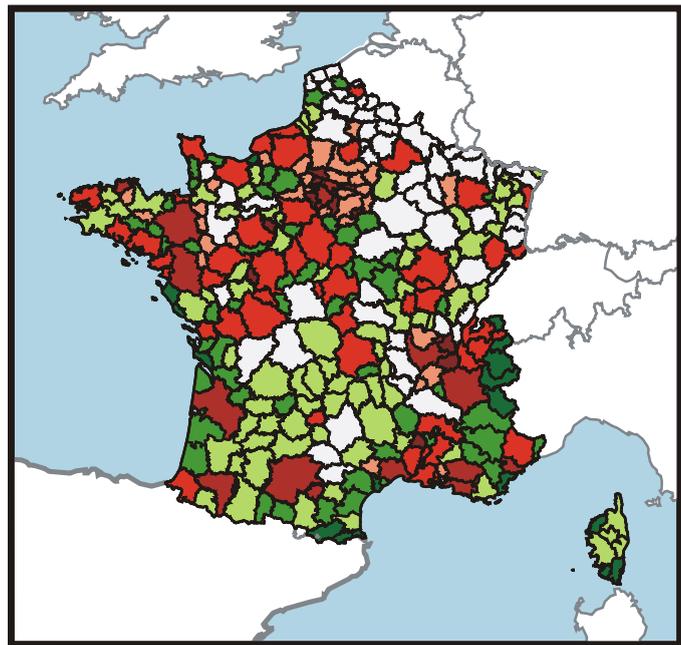
À l'échelle nationale, la majorité des zones d'emploi de la région Nord-Pas-de-Calais apparaissent peu attractives [Pour en savoir plus](#). Au niveau productif, la zone d'emploi de Lille se démarque, mais l'attractivité des territoires de sa périphérie est moins marquée qu'autour d'autres grandes villes de France. Ces zones d'emploi, denses et étendues, comportent des villes importantes, comme Lens, Douai ou Valenciennes, et jouent alors à la fois un rôle résidentiel et productif au sein même de cet espace. Au niveau résidentiel, la position géographique de la région ne lui permet pas de bénéficier

des flux migratoires fortement marqués par l'héliotropisme, y compris pour son littoral alors que l'haliotropisme constitue traditionnellement un atout. En effet, le long de la côte, seule la zone de Berck-Montreuil est attractive pour les touristes et les retraités.

Une étude de l'attractivité à un niveau géographique plus fin permet de mieux discerner les phénomènes de spécialisation

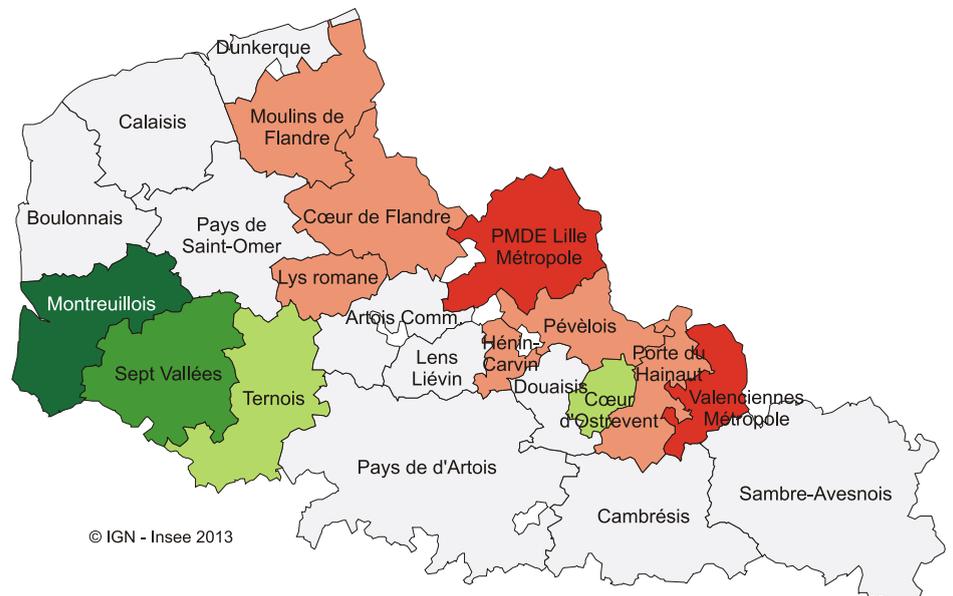
et d'attractivité des territoires au sein de la région [Cartes 1 et 2](#). L'attractivité des territoires de la région a ainsi été étudiée au travers des plans locaux de développement économique [Définitions](#), même si ce découpage pose quelques limites [Encadré 1](#). Les PLDE permettent à la fois une vision plus fine et plus pertinente de l'attractivité des territoires au sein de la région. Tout d'abord, ce zonage divise les zones d'emploi les plus

Carte 1 et 2 : ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES POUR LES ZONES D'EMPLOI DE FRANCE MÉTROPOLITAINE ET LES PLDE DU NORD-PAS-DE-CALAIS - FIN DES ANNÉES 2000



Typologie en huit classes

- Faibles attractivités productive et résidentielle
- Faible attractivité productive et attractivité résidentielle moyenne
- Faible attractivité productive et attractivité résidentielle
- Très forte attractivité résidentielle (tourisme, retraités)
- Attractivité pour les emplois non présents et les salariés hors zone
- Attractivité productive
- Attractivité productive avec très forte attractivité pour les qualifiés
- Attractivité productive et résidentielle (navetteurs)



© IGN - Insee 2013

Source : Sirene, Clap, Lifi, DADS 2007 à 2009 et recensement de la population 2008 (Insee).

peuplées de la région (Valenciennes, Lens, Dunkerque), tout en conservant une taille importante : on compte autant d'habitants dans les PLDE de notre région qu'en moyenne dans les zones d'emploi de la France des provinces, alors que les zones d'emploi de la région sont 1,5 fois plus peuplées. Ensuite, les PLDE correspondent aux périmètres d'action des décideurs locaux en ce qui concerne à la fois l'attractivité résidentielle, touristique et la compétitivité économique.

LILLE MÉTROPOLE ET VALENCIENNES MÉTROPOLE : DEUX TERRITOIRES PRODUCTIFS

L'attractivité productive d'un territoire se définit par sa capacité à attirer des ressources et des facteurs de production externes. Dans la région, les métropoles de Lille et de Valenciennes bénéficient de cette attractivité. Elles combinent à la fois des taux de création d'emplois non présentsiels et des taux d'entrée d'actifs qualifiés importants. Néanmoins, le taux d'arrivée d'actifs qualifiés reste relativement faible dans ces deux territoires (respectivement 1,1 % et 0,7 %) par rapport à d'autres grandes métropoles comme Lyon, Marseille ou Grenoble. À titre de comparaison, les zones d'emploi de Marseille et Bordeaux, qui comportent approximativement le même nombre d'emplois que le territoire du Plan métropolitain de développement économique (PMDE) de Lille, attirent respectivement 30 % et 55 % d'actifs qualifiés supplémentaires. À l'inverse, le passé industriel de la région et sa spécialisation dans le secteur tertiaire conduisent la région à afficher un taux de création d'emploi dans la sphère non présentsielle important : 2,9 % en moyenne dans la région contre 2,6 % en France.

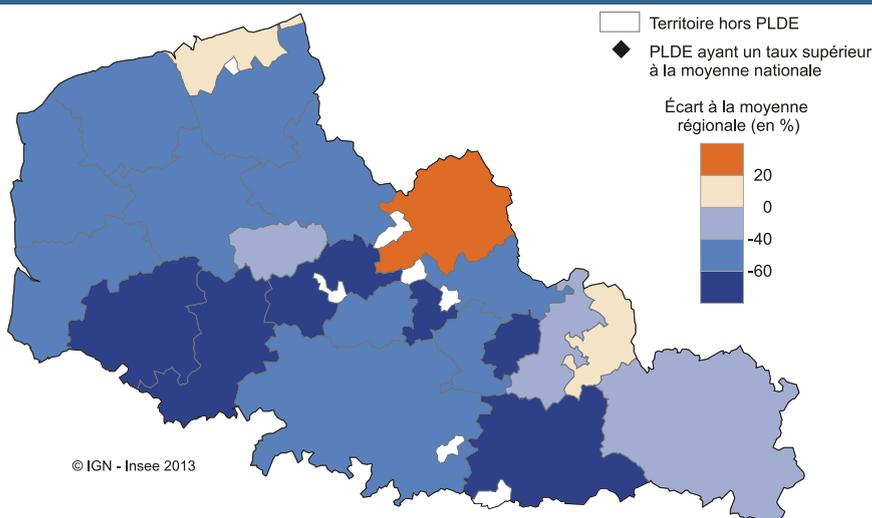
Malgré une certaine similitude, les métropoles de Lille et Valenciennes ne bénéficient pas du même type d'attractivité productive. La métropole lilloise est, à l'échelle de la région, attractive pour les emplois à compétence rare [► Carte 3](#) : parmi les 8 700 actifs qualifiés arrivés dans la région entre 2003 et 2008, 61 % se sont implantés dans le PMDE de Lille Métropole, alors qu'il ne concentre que 34 % des emplois de la région. De la même façon, 44 % des installations de professions libérales s'effectuent dans la métropole lilloise. Le Valenciennois est, quant à lui, dynamisé par la modernisation du secteur industriel (automobile, ferroviaire). Ce territoire, contrairement à la métropole lilloise, est tourné vers l'industrie. Les créations d'emplois dans ce secteur, qui sont souvent le fait de grands établissements contrôlés par l'extérieur,

Encadré 1 : LIMITES DU ZONAGE D'ÉTUDE

Les zones d'emploi de la région sont particulièrement denses. Les PLDE de la région ont des caractéristiques démographiques et économiques proches de celles des zones d'emploi de province. Ce découpage d'initiative locale réalisé par le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, en partenariat avec les intercommunalités, correspond aux périmètres d'action des décideurs locaux en matière d'attractivité.

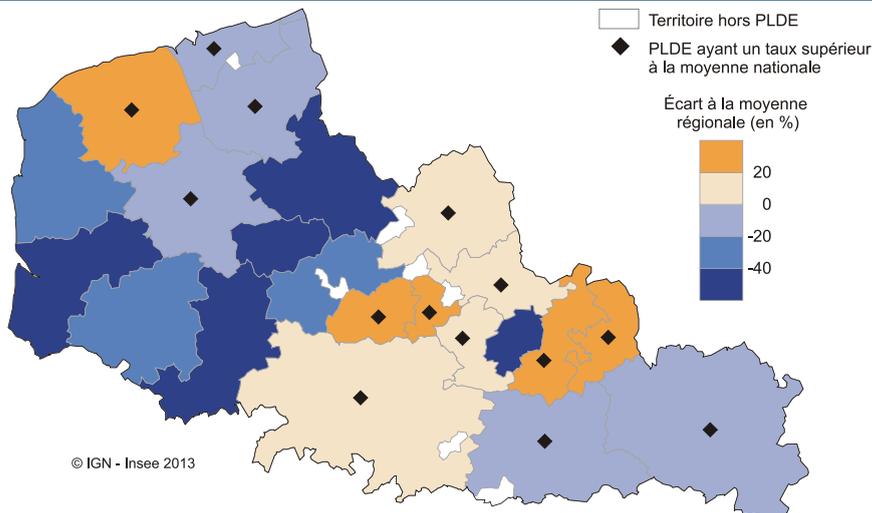
Cependant, le découpage de la région en PLDE n'est pas *statistique* et pose quelques limites à l'étude de l'attractivité au sein de la région. Tout d'abord, rappelons que les zones d'emploi sont des espaces géographiques dans lesquels la plupart des actifs résident et travaillent. Les flux de travailleurs entre ces espaces sont ainsi limités. Le découpage en PLDE n'impose pas la même cohérence en terme d'emploi, ce qui augmente les flux de navetteurs entre les territoires. Ainsi, l'attractivité résidentielle de proximité semble plus importante dans les PLDE, par le simple jeu du découpage géographique. De plus, le découpage en PLDE de la région prédispose certains territoires à être plus attractifs. Par exemple la zone d'emploi de Valenciennes est principalement divisée en deux PLDE : Valenciennes Métropole et Porte du Hainaut. Ce découpage tend ainsi à isoler la partie *productive* (Valenciennes Métropole) de la zone d'emploi et sa partie *résidentielle* (Porte du Hainaut). La partie au sud de Valenciennes, composée des communautés de communes de Bavay et du Pays du Solesmois, si elle avait été isolée, serait également dans la même classe que les PLDE en périphérie de Lille et Valenciennes. Cependant, réduire la taille des territoires n'est pas toujours suffisant pour les rendre attractifs. Ainsi, la communauté d'agglomération de Cambrai reste dans la même classe que le PLDE auquel il est rattaché.

Carte 3 : TAUX D'ARRIVÉE D'ACTIFS QUALIFIÉS EN 2008



Source : recensement de la population 2008, exploitation complémentaire (Insee).

Carte 4 : TAUX DE CRÉATION D'EMPLOIS NON PRÉSENTIELS DANS DES ÉTABLISSEMENTS CONTRÔLÉS PAR UN CENTRE DE DÉCISION EXTÉRIEUR ENTRE 2007 ET 2009



Source : Sirene, Clap, Lifi (Insee).

sont 65 % plus élevés qu'au niveau national (Carte 4). Mais la métropole valenciennoise a également su attirer, dans une certaine mesure, des actifs qualifiés pour dynamiser et moderniser le secteur, contrairement à d'autres territoires industriels de la région.

LES TERRITOIRES RÉSIDENTIELS AUTOUR DES PÔLES PRODUCTIFS BÉNÉFICIENT DE LEUR DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

La situation des territoires en périphérie des grands pôles productifs de la région les conduit à une attractivité résidentielle de proximité (Carte 5). Les travailleurs et leurs familles font le choix de s'installer en périphérie, notamment à cause du prix des logements. Ils allient ainsi la relative proximité de leur lieu de travail et un cadre de vie moins urbanisé.

Les territoires en périphérie de Lille et Valenciennes bénéficient également d'une certaine attractivité productive, complémentaire à celles des grandes villes. Leur attractivité productive est en partie liée à leur proximité avec les grandes villes, facilitée par l'accès aux grands axes ferroviaires et routiers de la région. De plus, ils bénéficient d'espaces fonciers plus importants permettant l'implantation de certaines activités, comme les plateformes logistiques à Hénin-Carvin ou les industries dans le Hainaut. Le Pays du Cœur de Flandre, grâce notamment à l'implantation de l'usine Roquette à Lestrem et son centre de recherche, présente un taux d'arrivée d'actifs qualifiés important à l'échelle de territoires à vocation résidentielle. Les autres territoires, comme le Pévêlois ou les Moulins de Flandres, affichent eux aussi des taux de création d'emplois non présents importants.

L'afflux de population dans ces PLDE permet de développer une économie présente importante, tournée vers les populations présentes sur ces territoires. Cependant, en contrepartie, des effets préjudiciables peuvent se révéler, notamment en matière de développement durable. L'étalement urbain conduit à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre due aux déplacements quotidiens des travailleurs.

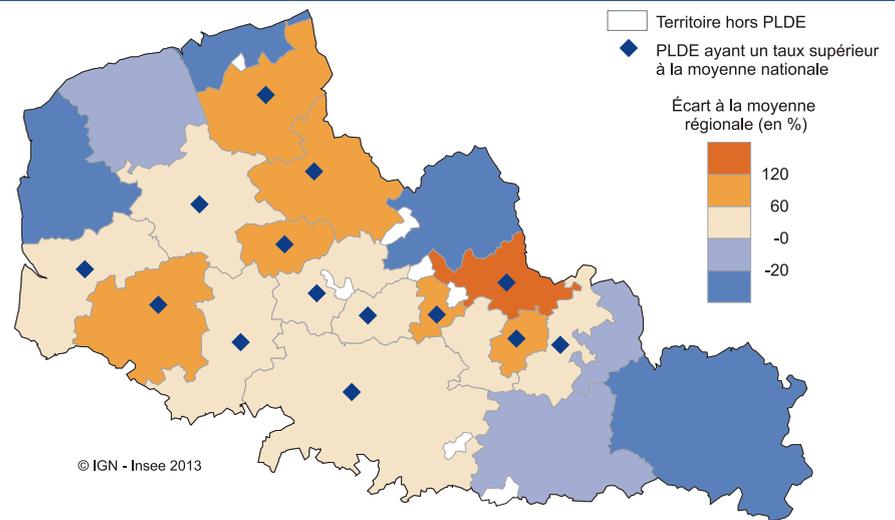
LE SUD DU LITTORAL ET L'ARRIÈRE-PAYS ATTIRENT TOURISTES ET RETRAITÉS

L'attractivité des territoires est en partie liée au phénomène héliotropique et haliotropique. La région Nord-Pas-de-Calais, de par sa position géographique, est peu bénéficiaire de ces

flux de personnes, liés au tourisme ou aux arrivées de retraités. Cependant, certains territoires se singularisent dans la région par

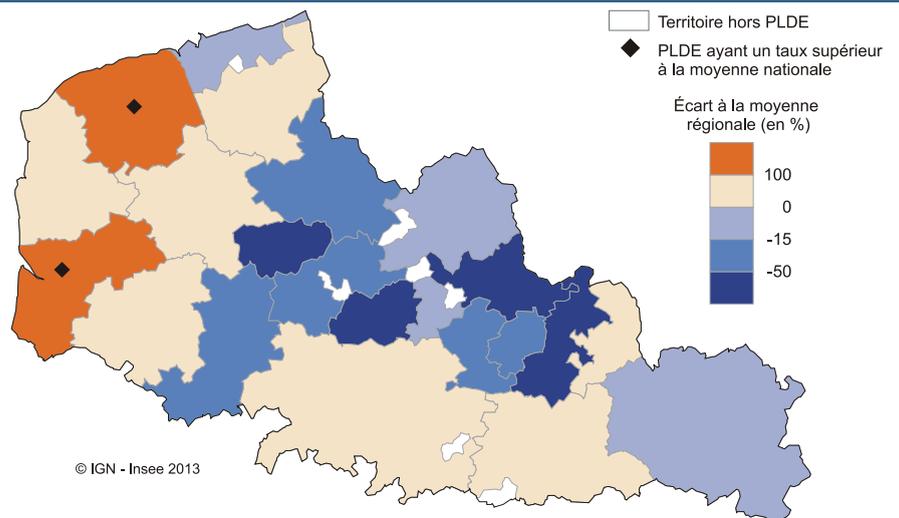
leur très forte attractivité résidentielle : le Pays du Montreuillois et, dans une moindre mesure, le Pays des Sept Vallées.

Carte 5 : TAUX D'ARRIVÉE D'ACTIFS TRAVAILLANT HORS ZONE 2007 - 2008



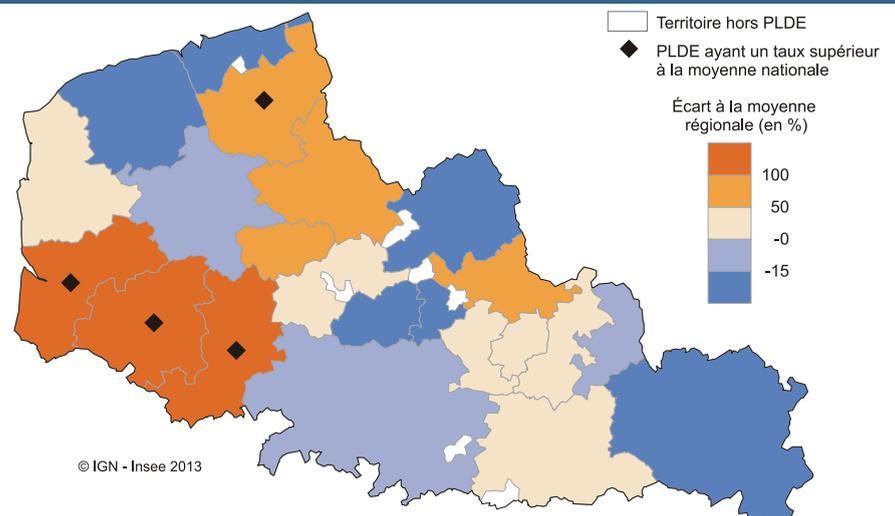
Source : recensement de la population 2008, exploitation complémentaire (Insee).

Carte 6 : PART DE L'EMPLOI SALARIÉ LIÉ AU TOURISME EN 2007



Source : DADS 2007 (Insee).

Carte 7 : TAUX D'ARRIVÉE DE RETRAITÉS EN 2008



Source : recensement de la population 2008, exploitation complémentaire (Insee).

Dans le Montreuillois, on estime que 12,7 % de l'emploi salarié est lié au tourisme en 2007, contre 4,3 % en moyenne nationale et 2,3 % dans la région ➤ Carte 6. Ce taux est comparable à d'autres territoires du littoral français (les zones d'emploi de Royan, des Sables d'Olonne), mais presque deux fois inférieur à celui des plus touristiques (les zones d'emploi de Corse, du Mont Blanc).

Comme pour l'attractivité touristique, l'attirance des retraités pour certains territoires est très fortement marquée par les phénomènes haliotropiques et par les déficits des grands pôles urbains ➤ Carte 7. Ainsi, dans la région, si l'on compare le taux d'arrivée de retraités par rapport à la population totale dans chaque zone, le Pays du Montreuillois est la zone la plus bénéficiaire. En ce qui concerne les arrivées de retraités, il est à noter que leur ancienne catégorie sociale importe peu : l'attirance pour certains territoires est identique que l'on se place chez les anciens ouvriers – employés ou les anciens cadres – professions intermédiaires.

tant du point de vue productif que résidentiel. Ces dix territoires présentent néanmoins des contrastes en matière d'attractivité, perceptibles dans une vision non pas nationale mais régionale. Au niveau de l'attractivité productive, les territoires qui ont gardé une spécialisation industrielle (Porte du Hainaut) ou ceux qui ont connu une tertiarisation importante (Calaisis, Lens-Liévin, Hénin-Carvin), notamment dans le secteur du transport – logistique, se distinguent régionalement par des taux de création d'emploi supérieurs à la moyenne. Cependant, ces emplois sont souvent peu qualifiés.

Concernant l'attractivité résidentielle, les territoires en bord de mer, à l'exception du Montreuillois, peinent à faire valoir leur attractivité. Ces territoires sont en effet les seuls territoires littoraux de France qui se révèlent peu attractifs. Même si le Calaisis présente un taux d'emploi touristique supérieur à la moyenne nationale, les entrées de retraités restent faibles. Le Dunkerquois et le Boulonnais, quant à eux, souffrent de leur image industrielle et éprouvent des difficultés à attirer de nouveaux habitants.

fin des années 1990 ➤ Cartes 8 et 9. En dix ans, deux territoires sur trois restent dans la même classe, illustrant ainsi une certaine inertie des phénomènes liés à l'attractivité. Huit territoires ont néanmoins changé de classe au cours de la décennie. Ces changements se caractérisent majoritairement par des gains d'attractivité. La zone de Valenciennes est devenue productive grâce à l'implantation de nouvelles entreprises. L'attractivité des territoires en périphérie de Lille et de Valenciennes s'est étendue, car les actifs s'éloignent de plus en plus de leur lieu de travail. En particulier, les territoires de Lys romane ou d'Hénin-Carvin ont gagné en attractivité résidentielle pour les travailleurs, mais également en attractivité productive grâce à l'implantation d'entreprises. Seul le Pays de Saint-Omer a perdu une partie de son attractivité résidentielle, en attirant notamment moins de retraités. L'emploi non présentiel décidé par des centres de décision extérieurs s'y est pourtant développé conduisant ce territoire à mi-chemin entre zone résidentielle et zone productive.

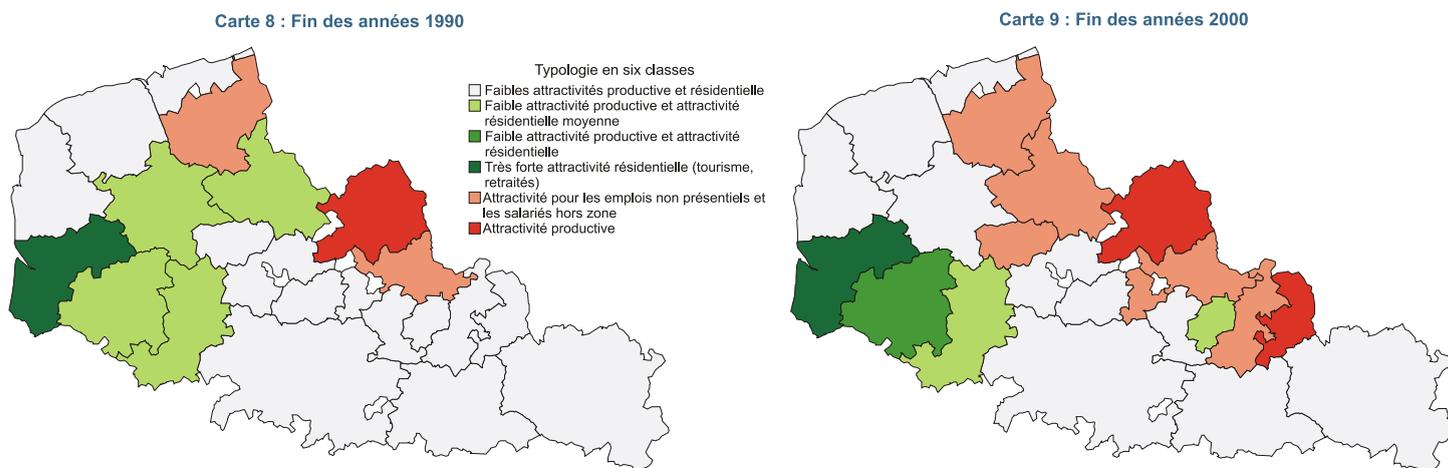
LE RESTE DES TERRITOIRES DE LA RÉGION MOINS ATTRACTIF

Les territoires du Ternois et du Cœur d'Ostrevent présentent une attractivité résidentielle légèrement supérieure à la moyenne ➤ Cartes 1 et 2. Les dix autres PLDE de la région sont classés comme peu attractifs,

UNE ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES RENFORCÉE

Afin de mieux comprendre les dynamiques en jeu sur les territoires de la région, la même classification des PLDE a été réalisée à la

Carte 8 et 9 : ÉVOLUTION DE L'ATTRACTIVITÉ DES PLDE ENTRE LA FIN DES ANNÉES 1990 ET LA FIN DES ANNÉES 2000



Source : Sirene, Clap, Lifi, DADS et recensement de la population (Insee).

POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS

La typologie de l'attractivité de l'ensemble des zones d'emploi de France métropolitaine a été définie à partir de cinq indicateurs. Ces indicateurs d'attractivité quantifient les flux de ressources que les territoires cherchent à capter.

Les deux premiers indicateurs relèvent de l'attractivité productive et les trois suivants de l'attractivité résidentielle :

1. Le taux d'arrivée d'emplois rapporte le nombre moyen de créations et de transferts d'emploi par des décideurs (siège d'entreprise ou tête de groupe) extérieurs au territoire dans les établissements de la sphère non présente à l'emploi moyen. Il est calculé, pour la période de 2007 à 2009, à partir de trois sources : le répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) qui centralise les mouvements affectant les unités de production dont les créations, Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) qui fournit des statistiques sur l'emploi salarié et enfin l'enquête sur les Liaisons financières (Lifi) entre sociétés qui identifie les groupes de sociétés opérant en France et détermine leur contour.

2. Le taux d'arrivée d'actifs qualifiés, estimé à partir des données du recensement de la population de 2008, est le rapport entre le nombre d'arrivées d'actifs qualifiés au lieu de travail et le nombre total d'emplois.

3. Le taux d'arrivée de retraités est mesuré avec le recensement de la population de 2008. Les données concernant les migrations sont issues de la question sur le lieu de résidence cinq ans plus tôt. Il est calculé en rapportant le nombre d'installations de retraités provenant d'autres zones à la population totale.

4. Le taux d'installation d'actifs travaillant hors zone (navetteurs) est calculé à partir des Déclarations annuelles de données sociales (DADS), formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Pour le calculer, on divise le nombre moyen d'actifs venus habiter dans la zone alors qu'ils travaillent ailleurs par la population totale.

5. La part de l'emploi salarié lié au tourisme est mesurée grâce aux DADS en rapportant les emplois salariés liés au tourisme à l'emploi salarié total pour l'année 2007.

En fonction des valeurs prises par ces cinq indicateurs d'attractivité et de leur classification, une typologie en huit classes se dessine.

Les indicateurs ont ensuite été calculés pour les PLDE de la région. Les territoires ont alors été reclassés dans la typologie nationale, en fonction des valeurs prises par les différents indicateurs.

DÉFINITIONS :

La partition de l'économie en deux sphères, **présentielle et non présente**, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Les **activités présentes** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les **activités non présentes** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

Le **PLDE (Plan Local de Développement Economique)** est une démarche qui se traduit par un cadre contractuel de 3 ans entre la Région et le territoire. Cette démarche permet la prise en compte par les territoires des dispositifs déployés au sein du SRDE (Schéma Régional de Développement Economique) ainsi que la traduction de la contribution des territoires aux stratégies économiques à l'échelle régionale. La coconstruction et le copilotage – entre la Région et les 22 territoires – de l'économie autour d'une stratégie partagée avec tous les acteurs doit permettre une meilleure cohérence et lisibilité des actions menées sur l'ensemble du territoire régional.

Pour en savoir plus

- « Ressorts et enjeux de l'attractivité des territoires du Nord-Pas-de-Calais », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n° 104, février 2012.
- « L'attractivité économique des territoires : attirer des emplois, mais pas seulement », Insee, *Insee première*, n° 1416, octobre 2012.
- « Le tourisme en Nord-Pas-de-Calais : un secteur porteur d'emplois », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n° 123, janvier 2013.

Suivi partenarial

Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, direction du développement durable, de la prospective et de l'évaluation : Stéphane Humbert

Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, direction de l'action économique : Anne-Sophie Gellez